

Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) supported the motion for adjournment.

The meeting rose at 4.50 p.m.

SEVENTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 6 November 1947, at 11 a.m.*

Chairman: Mr. A. WILSON (Liberia).

40. Discussion of international co-operation for the prevention of immigration which is likely to disturb friendly relations between nations (documents A/C.3/174, A/C.3/191 and A/C.3/192)

Mr. DAVIES (United Kingdom) explained that his reason for suggesting adjournment at the previous meeting of the Committee had been that he had thought it necessary to give more consideration to the draft resolution submitted. He wished the Committee to consider the United Kingdom draft resolution on the subject (document A/C.3/192) which had been submitted to the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question also. The United Kingdom had made unrelenting efforts to secure a solution to the problem of refugees and two years previously had pointed out to the Preparatory Commission that the existing machinery was inadequate. The matter had been considered, and finally the machinery had been set up for the International Refugee Organization; it was the hope of the United Kingdom that IRO would soon emerge from the present preparatory stage as a fully-fledged specialized agency. He pointed out, therefore, that there was already machinery in existence to deal with the important problem of the resettlement of refugees and there was no need to set up more machinery.

Mr. Davies urged all countries to support IRO. Some had not yet joined IRO and some had signed but had not yet ratified their signature. He admitted there were special difficulties for some countries and that all Members of the United Nations could not be asked to join IRO. His resolution, however, made it possible for all countries, including those who were not members of IRO, to contribute in this case.

Sub-Committee 3 of the Special Committee on Palestine had called attention to the sufferings of Jewish refugees in Europe. His delegation was also interested in the seventy-five per cent of non-Jewish refugees and displaced persons and his proposal had therefore been

M. ZORIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la motion d'ajournement.

La séance est levée à 16 h. 50.

SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 6 novembre 1947, à 11 heures.*

Président: M. A. WILSON (Libéria).

40. Discussion sur la coopération internationale en vue d'empêcher toute immigration susceptible de troubler les relations amicales entre les nations (documents A/C.3/174, A/C.3/191 et A/C.3/192)

M. DAVIES (Royaume-Uni) explique que, si, au cours de la séance précédente de la Commission, il a proposé la suspension des débats, c'est qu'il estimait nécessaire d'étudier plus soigneusement les projets de résolutions qui ont été soumis. Il désirait aussi que la Commission étudie le projet de résolution du Royaume-Uni sur cette question (document A/C.3/192) qui a été également présenté à la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne. Le Royaume-Uni a fait des efforts incessants pour trouver une solution au problème des réfugiés; il y a deux ans, son Gouvernement a signalé à la Commission préparatoire que les organismes existants étaient insuffisants. Le problème a été mis à l'étude, et l'on a finalement créé le mécanisme nécessaire pour l'Organisation internationale pour les réfugiés; le Royaume-Uni espère que l'OIR aura bientôt passé le stade actuel de préparation pour devenir une institution spécialisée en possession de tous ses moyens. Il fait donc remarquer qu'il existe déjà un organisme chargé de résoudre l'important problème du rétablissement des réfugiés, et qu'il est inutile de créer des organismes supplémentaires.

M. Davies insiste pour que tous les pays apportent leur concours à l'OIR. Certains ne font pas encore partie de cette organisation; d'autres en ont signé les instruments, mais n'ont pas encore ratifié leur signature. Il reconnaît qu'il y a des difficultés spéciales pour certains pays, et que l'on ne peut pas demander à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adhérer à l'OIR. Cependant, sa résolution permet à tous les pays, y compris ceux qui font partie de l'OIR, d'accorder leur coopération dans ce cas particulier.

La Sous-Commission 3 de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine a attiré l'attention sur les souffrances des réfugiés juifs qui se trouvent en Europe. Le sort des réfugiés et personnes déplacées non israélites, qui représentent soixante-quinze pour cent du

worded in general terms. Ninety per cent of the persons displaced at the end of the war had returned home but a million still remained in Germany and Austria and 200,000 in the Mediterranean area. A proportion should be absorbed into the German and Austrian economies. As regards repatriation, he was against making it compulsory contrary to the wishes of the persons concerned. There was also a core of people whom it was in fact quite impossible to repatriate and for whom homes must be found.

What could the Assembly do in the matter? First of all the world could be reminded of the problem and of its urgency and publicity could be given to the most urgent needs, such as further funds for resettlement and transport and greater readiness to admit displaced persons. The nations could also encourage each other to greater efforts. The truth was that the only way to solve the problem was for more countries to take more people. In that connexion his country had already done a great deal; since the end of the war 200,000 people had been admitted into the United Kingdom. Replying to the remarks made by the representative of the URSS at the preceding meeting concerning the working conditions of those people, he pointed out that the powerful trade unions in the United Kingdom would not permit unequal conditions. He considered the time appropriate to call on all countries to help those people to begin life anew and to transform them from a burden on society to contributors to society.

Mr. Davies would like to see a vote taken first on the USSR proposal (document A/C.3/174). It had been discussed and defeated at the fifty-third meeting of the Sixth Committee and he trusted it would be defeated in the Third Committee also. He agreed with much of the text of the proposal submitted by the representatives of Egypt, Iraq and Lebanon (document A/C.3/191). The second to the fifth paragraphs inclusive of the preamble to the United Kingdom resolution and the third and the sixth paragraphs of the joint resolution would form an excellent text. The paragraphs in the joint resolution criticizing the work of certain organizations were, however, inappropriate and the paragraphs regarding friendly relations between nations departed from the text of the IRO resolution of 15 December 1946¹. The final paragraph regarding the calling of a conference should be adapted to the form of a similar resolution passed by the Preparatory Commis-

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the second part of its first session, No. 62 (I).

total, intéresse également sa délégation, et c'est pour cela que sa proposition a été rédigée en termes généraux. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes qui se trouvaient déplacées à la fin de la guerre sont retournées dans leurs foyers, mais il en reste encore un million en Allemagne et en Autriche et 200.000 dans la région méditerranéenne. Un certain nombre d'entre elles devraient être intégrées dans l'économie de l'Allemagne et de l'Autriche. En ce qui concerne le rapatriement, il s'oppose à ce qu'on le rende obligatoire sans tenir compte du désir des intéressés. Il existe également un petit nombre de personnes qu'il est absolument impossible de rapatrier et pour lesquelles il faut trouver un foyer.

Que peut faire l'Assemblée à cet égard? Tout d'abord, elle pourrait rappeler au monde qu'il y a un problème à résoudre, et de toute urgence; elle pourrait faire connaître les besoins les plus pressants, tels que l'octroi de nouveaux crédits pour assurer le rétablissement et le transport des personnes déplacées, ainsi qu'une meilleure disposition à les accueillir. Il faudrait aussi s'encourager mutuellement à faire de plus grands efforts. En réalité, ce problème ne peut être résolu que si un plus grand nombre de pays accepte de recevoir un plus grand nombre de personnes déplacées. Dans cet ordre d'idée, son pays a déjà fait beaucoup; depuis la fin des hostilités, le Royaume-Uni a admis 200.000 personnes. En réponse aux observations qu'a formulées le représentant de l'URSS au sujet des conditions dans lesquelles travaillent ces personnes, il fait remarquer que les puissants syndicats du Royaume-Uni ne permettraient pas les inégalités de traitement. Il estime que le temps est venu de demander à tous les pays d'aider ces personnes à commencer une vie nouvelle pour qu'elles puissent jouer leur rôle dans la société au lieu de rester à sa charge.

M. Davies voudrait que la Commission votât tout d'abord sur la proposition de la délégation de l'URSS (document A/C.3/174). La Sixième Commission l'a déjà discutée et rejetée au cours de sa cinquante-troisième séance et il pense que la Troisième Commission la rejettera également. Il accepte la plus grande partie du texte de la proposition présentée conjointement par l'Égypte, l'Irak et le Liban (document A/C.3/191). Les paragraphes 2 à 5 inclus du préambule de la résolution du Royaume-Uni, et les paragraphes 3 et 6 de la résolution commune présentée par ces trois pays constitueraient un texte excellent. Cependant, les paragraphes de la résolution commune qui critiquent l'œuvre de certaines organisations lui paraissent déplacés, et ceux qui concernent les relations amicales entre les nations s'écartent du texte de la résolution de l'OIR du 15 décembre 1946¹. Quant au dernier paragraphe relatif à la convocation d'une conférence, il y aurait lieu de le rédiger

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, No 62 (I).

sion of IRO¹. He suggested that after the debate and the vote on the USSR proposal a small sub-committee should be asked to formulate either a single text or two alternative texts.

Mr. DEHOUSSE (Belgium) traced the history of previous discussions of the subject by the United Nations and observed that this was the thirteenth time it had been debated. After replying to allegations made concerning the conditions of refugee workers in Belgium he said that the United Kingdom resolution was in conformity with the traditional policy of his country and that he would support it. The USSR resolution, on the other hand, was incompatible with the Constitution of IRO. In no case should there be repatriation against the wish of the person concerned.

The joint resolution submitted by the representatives of Egypt, Iraq and Lebanon contained some points which were excellent and some which were open to criticism. The last paragraph of the preamble was unacceptable. He would like to amend the second paragraph of the operative part of the resolution by substituting the words "of the authorities" for "peoples" and making the paragraph point out that the consent of States to movements of people was necessary only under present circumstances, since he hoped that free movement would be possible in the future. The fifth paragraph of the operative part should be amended to read: "Invites Member States to cease according aid and protection to all illegal or clandestine immigration." He was not hostile to the idea of a conference, but the consequences should be weighed, and the Committee should not lose sight of the fact that a conference would involve expenditure. Finally, he supported the suggestion of the United Kingdom representative that a small sub-committee should be set up to draft a resolution in the shortest possible time.

Mrs. KALINOWSKA (Poland) recalled the discussions on refugees in the Third Committee in 1946² and said that when her delegation had stressed the importance of repatriation it had been accused of being inhuman in spite of the fact that no mention had been made of coercion. Repatriation was the best solution because those people were not free immigrants, but had been driven out of their own countries and forced to live under brutal and humiliating conditions.

Poland had known emigration problems extending over many years and due to several reasons; that emigration was known as "emigration for bread". Such conditions no

d'une façon analogue au texte d'une résolution similaire adoptée par la Commission préparatoire de l'OIR¹. Il suggère que, après avoir discuté et mis aux voix la proposition de l'URSS, il faudrait charger une sous-commission restreinte de rédiger, soit un texte unique, soit deux variantes possibles.

M. DEHOUSSE (Belgique) fait l'historique des débats que l'Organisation des Nations Unies a déjà consacrés à cette question, et il rappelle que c'est la treizième fois que l'on en discute. Après avoir répondu aux allégations sur la situation des réfugiés travaillant en Belgique, il déclare que la résolution du Royaume-Uni est conforme à la position traditionnelle de son pays et qu'il l'appuiera. D'autre part, la résolution de la délégation de l'URSS est incompatible avec la Constitution de l'OIR. En aucun cas le rapatriement ne devrait se faire contre les désirs des intéressés.

La résolution commune présentée par les représentants de l'Égypte, de l'Irak et du Liban contient certains points qui sont excellents et d'autres qui sont sujets à critique. Le dernier paragraphe du préambule est inacceptable. Il conviendrait, à son avis, de modifier le deuxième paragraphe de la partie exécutoire de la résolution en remplaçant le mot "peuples" par "autorités"; ce paragraphe devrait également mentionner que le consentement des États aux mouvements de populations n'est nécessaire que dans les circonstances actuelles, car il faut espérer que, à l'avenir, ces mouvements pourront s'effectuer librement. Le cinquième paragraphe de la partie exécutoire de la résolution devrait être modifié de la façon suivante: "Invite les États Membres à cesser d'accorder aide et protection à toute immigration illégale ou clandestine". Il ne s'oppose pas à la convocation d'une conférence, mais il faudrait en prévoir avec soin les conséquences, et la Commission ne devrait pas oublier que l'organisation d'une conférence entraîne des dépenses. Enfin, il appuie la suggestion du représentant du Royaume-Uni tendant à créer une sous-commission restreinte chargée de préparer une résolution dans les délais les plus courts.

Mme KALINOWSKA (Pologne) rappelle les discussions qui eurent lieu à la Troisième Commission en 1946² au sujet des réfugiés et déclare que, quand sa délégation a souligné l'importance du rapatriement, on l'a accusée de sentiments inhumains, bien qu'il n'ait pas été question de coercition. Le rapatriement constitue, à son avis, la meilleure solution. En effet, les personnes déplacées n'ont pas immigré volontairement, mais ont été chassées de leur pays et obligées à vivre dans des conditions cruelles et humiliantes.

Pendant longtemps et pour diverses raisons, la Pologne a connu des problèmes d'émigration et ce que l'on appelait "l'émigration de la faim". Mais il n'en est plus ainsi, et la Pologne est

¹ See IRO document PREP/154/Rev.1, Resolution No. 54.

² See *Official Records of the second session of the first session of the General Assembly, third Committee.*

¹ Voir le document de l'OIR, PREP/154/Rev.1, Résolution No. 54.

² Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Troisième Commission.*

longer existed, however, and Poland now welcomed emigrants who wished to return home. Two million people had so far returned from the west, and about 500,000 were still abroad. At the preceding meeting the United States representative had said that the number of displaced persons was not very great and that they did not want to return to their homes. To Poland, however, 500,000 people were important.

Mrs. Kalinowska complained of the amount of hostile propaganda which was being spread in the camps. Displaced persons were not being provided with adequate information as to the situation in their countries of origin, and were consequently being influenced by accounts of alleged bad conditions at home. In that connexion, she recalled a *BBC* broadcast which she had heard in Poland in 1945 to the effect that the Polish people were not permitted to possess wireless sets, typewriters or photographic apparatus.

The body of Polish guards which had been formed in Germany had been led by officers who were strongly opposed to repatriation. At the instigation of the head of the Polish Mission in Berlin that body of guards had been disbanded.

It was almost three years since the end of hostilities but displaced persons remained in the camps under the same terrible conditions. It was not surprising that crime was growing amongst those unfortunate persons, for frustration and crime resulted from long idleness.

At the last session of the General Assembly a lengthy discussion had taken place concerning the principles involved in the refugee question, but it was not an abstract problem and it had to be faced realistically and humanely. UNRRA officials in the field had come to realize that repatriation was the solution. The Inter-governmental Committee on Refugees and a Brazilian resettlement mission, however, had done much to discourage repatriation in the camps which they had visited.

Repatriation had been stressed as the main task of IRO, yet on 19 October 1947¹, the Executive Secretary of the Preparatory Commission had admitted that instructions had been received to the effect that repatriation was no longer desirable and that if possible the displaced persons should be resettled outside their countries of origin. An article in the *New York Herald Tribune* of 1 July 1947 had put forward the view that the displaced persons were now welcome in at least half a dozen countries which were short of labour.

¹ See IRO document PREP/130, page 23.

prête maintenant à accueillir les émigrés qui désirent rentrer dans leur pays. Jusqu'à présent, deux millions de personnes sont revenues de l'ouest en Pologne, et environ 500.000 Polonais sont encore à l'étranger. Le représentant des Etats-Unis a déclaré au cours de la séance précédente que le nombre de personnes déplacées n'était pas très grand et qu'elles ne désiraient pas retourner dans leurs foyers. Pour la Pologne, 500.000 personnes constituent un chiffre important.

Mme Kalinowska se plaint de la propagande hostile que l'on répand abondamment dans les camps. On ne fournit pas aux personnes déplacées de renseignements adéquats sur la situation qui existe dans leur pays d'origine; aussi subissent-elles l'influence des comptes rendus qui leur dépeignent les mauvaises conditions régnant, à ce qu'on prétend, dans leur pays. Mme Kalinowska rappelle à ce sujet une émission de la *BBC* qu'elle a entendue en Pologne en 1945, suivant laquelle il était interdit aux citoyens polonais de posséder des postes radiophoniques, des machines à écrire ou des appareils photographiques.

Le corps de la Garde polonaise constitué en Allemagne était dirigé par des officiers qui s'opposaient fortement aux mesures de rapatriement. C'est à l'instigation du chef de la mission polonaise à Berlin que cette organisation militaire a été dissoute.

Voilà bientôt trois ans que les hostilités ont pris fin, mais les camps sont toujours remplis de personnes déplacées qui vivent dans les mêmes conditions affreuses. On ne peut s'étonner de la criminalité croissante que l'on trouve parmi ces infortunés, car l'oisiveté prolongée entraîne la démoralisation et pousse au crime.

Des débats prolongés ont eu lieu, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, sur les principes qui doivent régir la question des réfugiés. Pourtant, il ne s'agit pas là d'un problème abstrait, mais d'un problème auquel il faut faire face d'une manière réaliste et avec humanité. Les fonctionnaires de l'UNRRA envoyés sur place ont fini par reconnaître que cette question ne peut être résolue que par le rapatriement. Toutefois, le Comité intergouvernemental des réfugiés et une mission brésilienne chargée d'étudier le problème du rétablissement ont beaucoup contribué à décourager les mesures de rapatriement dans les camps qu'ils ont visités.

On a souligné que la tâche principale de l'OIR consiste à rapatrier les personnes déplacées; cependant, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire a reconnu, le 19 octobre 1947¹, qu'aux termes de certaines instructions récentes, on ne considère plus le rapatriement comme souhaitable, mais qu'on préconise la réinstallation des personnes déplacées hors de leur pays d'origine. Dans son numéro du 1er juillet 1947, le *New York Herald Tribune* a fait entendre qu'une demi-douzaine de pays au moins, à court de main-d'œuvre, sont

¹ Voir le document de l'OIR, PREP/130, page 27.

Mr. Chell, of the United States House of Representatives, had pointed out that after all the healthy displaced persons had been recruited to work in mines and factories only a residue of the sick and aged would be left in the camps. According to an IRO document of 25 October 1947 political reasons were the main consideration with regard to the refugee problem.

Mrs. Kalinowska drew attention to the condition of a Polish girl worker in Canada. The Canadian representative had dismissed the question as a minor one but it should be realized that Canadian trade union representatives had held a demonstration in front of the convent in which the girls were housed.

Resettlement was felt by many to be the solution to the refugee problem but in Germany only 150,000 homes had been found for displaced persons. The United States Government refused to allow the immigration of displaced persons in excess of the recognized national quotas.

In contrast to that unfortunate situation Mrs. Kalinowska drew attention to the condition of repatriates in Poland. An article in the *New York Herald Tribune* of 6 July 1947 had expressed admiration for the efforts being made by the Polish Government. Former displaced persons were now being sent as liaison officers to the camps. They explained that life in Poland would not be easy. They used no threats and described the amnesty laws. Their approach was frank and human. Repatriates were received with open arms and were given food, money and a ticket to their destination on arrival in the country. They were allowed to settle wherever they pleased and were given Government help.

It was interesting to note that Poles were re-emigrating to Poland on a mass scale. Fifty thousand former Polish emigrants had recently returned from France, and 35,000 more were expected. Others had even returned from Argentina and Brazil.

The Polish Government did not accept the idea of coercion and even granted consular protection to Polish citizens who chose to remain abroad. Displaced persons, however, in choosing to return home or to remain abroad should not be made the subject of political pressure. The moral and material advantages of repatriation should be made clear to them and in that way many of the 500,000 Polish displaced persons would return to their homeland.

In reply to Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics), the CHAIRMAN pointed

prêts maintenant à accueillir des personnes déplacées. M. Chell, membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a signalé que quand on aura recruté toutes les personnes déplacées bien portantes pour les employer dans les mines et dans les usines, il ne restera plus dans les camps que les malades et les vieillards. Selon un document du 25 octobre 1947 publié par l'OIR, les raisons d'ordre politique sont parmi les principales considérations que l'on invoque à propos du problème des réfugiés.

Mme Kalinowska attire l'attention sur les conditions de vie réservées aux jeunes filles polonaises employées comme ouvrières au Canada. Le représentant du Canada a écarté cette question comme étant d'importance secondaire, mais il convient de rappeler que des représentants des syndicats canadiens ont organisé des manifestations devant le couvent où sont logées les jeunes filles en question.

On estime généralement que la solution du problème des réfugiés consiste à procéder à leur réinstallation; cependant, on n'a trouvé en Allemagne que 150.000 appartements pour les loger. Le Gouvernement des Etats-Unis refuse de permettre l'immigration de personnes déplacées en excédent des contingents autorisés pour chaque nationalité.

En contraste avec cette situation regrettable, Mme Kalinowska signale la situation des personnes rapatriées en Pologne. Un article du *New York Herald Tribune* du 6 juillet 1947 a exprimé de l'admiration pour les efforts que le Gouvernement polonais a entrepris dans ce domaine. Des personnes déplacées servent maintenant d'agents de liaison dans les camps. Elles expliquent aux personnes encore internées que la vie en Pologne ne sera pas facile; elles n'usent pas de menaces et signalent l'existence des lois d'amnistie. Elles abordent les problèmes d'une manière franche et humaine. A leur arrivée dans le pays, les rapatriés sont accueillis les bras ouverts et reçoivent des vivres, de l'argent et un billet de chemin de fer pour se rendre à destination. On leur permet de s'établir où il leur plaît et le Gouvernement leur accorde des subsides.

Il convient de noter que les Polonais retournent dans leur pays en très grand nombre. Cinquante mille anciens émigrés polonais sont revenus récemment de France, et l'on en attend 35.000 autres. Certains sont même rentrés d'Argentine et du Brésil.

Le Gouvernement polonais n'admet pas le principe de la contrainte; il va jusqu'à accorder la protection consulaire aux citoyens polonais qui préfèrent rester à l'étranger. Il importe cependant de ne pas soumettre les personnes déplacées à des manœuvres de pression politique pour les faire retourner dans leur pays ou rester à l'étranger. Il conviendrait de leur faire comprendre les avantages moraux et matériels du rapatriement. De cette manière, un grand nombre des 500.000 personnes déplacées d'origine polonaise rentreraient dans leur pays.

En réponse à une question de M. ZORIN (Union des Républiques socialistes soviétiques),

out that no representative of IRO was present at the meetings of the Third Committee. An observer had been sent, but he would be unable to speak on behalf of IRO.

Mr. SOMMERFELT (Social Affairs Department, Division of Refugees and Displaced Persons) announced that an IRO resolution (document EA/C.3/194) concerning resettlement quotas would be distributed to delegations that day.

Mrs. HUSSAIN (Pakistan) drew attention to the General Assembly resolution of 15 December 1946 in which it was stated that no discrimination should exist on racial or religious grounds. At the present moment certain private organizations were carrying on discriminatory practices under the guise of humanitarian activities. To obtain a speedy and just solution of the refugee problem repatriation had been stressed as the main task. Resettlement was to be carried out in special cases only and was to be based on the principles of the United Nations.

To avoid disturbing friendly relations between nations, refugees should not be settled in a region in which the majority of the inhabitants were opposed to such resettlement. Certain of the principles set forth in the IRO Constitution had not been respected. As far as the emigrants themselves were concerned no good would come of their resettlement in a country in which they were not wanted.

For the reasons she had put forward the Pakistan delegation would support the joint resolution submitted by the delegations of Egypt, Iraq and Lebanon.

Mr. ABDOL (Iran) raised a point of order. Paragraphs 1 to 5 inclusive of the USSR resolution were identical to a USSR text which had been rejected by the Sixth Committee. He brought up the point not because he objected to having a vote taken on the USSR resolution, but because to do so might set an undesirable precedent. If the Third Committee were to vote in favour of the resolution its vote would be directly contradictory to that taken by the General Assembly when it approved the Sixth Committee's report.

Mr. Abdol agreed with the substance of the joint resolution submitted by Egypt, Iraq and Lebanon but supported the United Kingdom proposal to set up a small drafting committee to prepare a compromise text.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic), referring to the statement of the Belgian representative, said that he did not find it surprising that the question of displaced persons and refugees should now be discussed for the thirteenth time. What he found objectionable was the reason why the

le PRÉSIDENT fait remarquer qu'aucun représentant de l'OIR n'a assisté aux séances de la Troisième Commission. Il y a bien eu un observateur, mais il ne sera pas en mesure d'intervenir au nom de l'OIR.

M. SOMMERFELT (Secrétariat, Département des affaires sociales, Division des réfugiés et des personnes déplacées) a fait savoir que l'on communiquera aujourd'hui aux membres des délégations une résolution de l'OIR (document EA/C.3/194) relative aux contingents prévus pour les réinstallations.

Mme HUSSAIN (Pakistan) rappelle la résolution de l'Assemblée générale du 15 décembre 1946, aux termes de laquelle aucune distinction ne doit être faite pour des raisons de race ou de religion. Sous le couvert d'activités humanitaires, certaines organisations privées usent, en ce moment, de méthodes discriminatoires. On a souligné que pour donner au problème des réfugiés une solution juste et rapide, il fallait s'attacher, avant toutes choses, à l'œuvre du rapatriement. On ne doit procéder à la réinstallation des personnes déplacées que dans des cas spéciaux, et cette mesure doit s'inspirer des principes des Nations Unies.

Pour éviter de troubler les relations amicales entre les nations, il conviendrait de ne pas établir les réfugiés dans une région où la majorité des habitants s'oppose à leur installation. On n'a pas respecté certains des principes énoncés dans la Constitution de l'OIR. Quant aux émigrants eux-mêmes, rien de bon ne pourrait résulter de leur réinstallation dans un pays où leur présence n'est pas souhaitée.

Pour toutes ces raisons, la délégation du Pakistan appuiera la résolution présentée conjointement par les délégations de l'Égypte, de l'Irak et du Liban.

M. ABDOL (Iran) soulève une question de procédure. Les paragraphes 1 à 5 de la résolution présentée par l'URSS sont identiques à un texte soumis par l'URSS et que la Sixième Commission a rejeté. S'il soulève ce point, dit-il, ce n'est pas parce qu'il s'oppose à la mise aux voix de la résolution de l'URSS, mais parce qu'il estime que l'on créerait ainsi un précédent regrettable. Si la Troisième Commission se prononce en faveur de la résolution, son vote sera en contradiction directe avec celui qu'a émis l'Assemblée générale lorsqu'elle a approuvé le rapport de la Sixième Commission.

Tout en approuvant le fond de la résolution présentée conjointement par l'Égypte, l'Irak et le Liban, M. Abdol appuie la proposition du Royaume-Uni qui vise à instituer un comité de rédaction restreint chargé de rédiger un texte transactionnel.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie), rappelant la déclaration du représentant de la Belgique, n'est pas surpris que la question des personnes déplacées et des réfugiés soit actuellement discutée pour la treizième fois. Ce dont il se plaint, c'est la raison pour laquelle on n'a pas donné effet aux

General Assembly resolutions on the matter had not been implemented. If they were not implemented the question would come up again and again.

The General Assembly resolution of 29 January 1946¹ stated that: "The main task concerning displaced persons is to encourage and assist in every way possible their early return to their countries of origin." The resolution of 15 December 1946 and the Constitution of the International Refugee Organization confirmed that principle. Nevertheless, the problem of displaced persons remained as acute as it had been at the time of the cessation of hostilities.

The reasons for that situation were that the Governments of the United States and the United Kingdom, on whom the solution of the problem substantially depended, did not want the displaced persons repatriated. Their attitude in the matter showed disregard of the Governments and persons concerned and was a fundamental factor in the present disagreement among nations.

Mrs. Roosevelt's statement that the million displaced persons who still remained did not want to go back to their countries of origin was unsubstantiated either by facts or by logic. Indeed there was strong evidence to the contrary: for example, many persons in displaced persons' camps had escaped and gone home; that they did so by illegal means was to be expected, since legal means were not provided. The Governments of the United States, the United Kingdom, Belgium and other countries did not wish displaced persons to be repatriated because they needed them themselves for cheap labour. Those Governments admitted that many of the persons in question wanted to go back to their own countries but alleged fear for their security if they were allowed to go back. Propaganda disseminated in the camps was designed to make the displaced persons decide not to return. Any propaganda to persuade them to return received no official support.

Mrs. Roosevelt had spoken of displaced children. She could not speak for them; only their mothers or families could do that. Her statement that many had no families in their own countries and that they would therefore have no means of subsistence if they went back was unjustified. Persons who had no families would still be cared for in the USSR, where the Constitution provided guarantees for its citizens.

The arguments of the representatives of the United States, the United Kingdom and Belgium were examples of the obstacles put in the way of any attempt to repatriate displaced persons; they were obstacles in the way of

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session*, page 12.

résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. Si on ne les met pas en œuvre, cette question reviendra sans cesse en discussion.

La résolution de l'Assemblée générale du 29 janvier 1946¹ déclare que "la principale tâche envers les personnes déplacées consiste à les encourager et à les aider de toutes les manières possibles à retourner rapidement dans leur pays d'origine". La résolution du 15 décembre 1946 et la Constitution de l'Organisation internationale des réfugiés ont confirmé ce principe. Cependant, le problème des personnes déplacées demeure tout aussi urgent qu'il l'était à la fin des hostilités.

Cela tient à ce que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, de qui dépend essentiellement la solution de ce problème, ne veulent pas que les personnes déplacées soient rapatriées. Leur attitude à cet égard manifeste un mépris pour les Gouvernements et les personnes intéressées et constitue un facteur fondamental du désaccord qui existe actuellement entre les nations.

La déclaration de Mme Roosevelt selon laquelle un million de personnes déplacées ne désirent pas retourner dans leur pays d'origine n'est fondée ni en raison, ni en fait. Il existe même de fortes preuves du contraire; ainsi, de nombreuses personnes déplacées se sont échappées des camps et sont rentrées chez elles; qu'elles l'aient fait par des moyens illégaux, il fallait s'y attendre, puisqu'on leur refusait les moyens légaux. Si les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique et d'autres pays ne souhaitent pas que les personnes déplacées soient rapatriées, c'est parce qu'ils ont eux-mêmes besoin de cette main-d'œuvre à bon marché. Ces Gouvernements admettent qu'un grand nombre des personnes en question désirent retourner dans leur propre pays, mais ils prétendent craindre pour la sécurité de ces personnes si on leur permettait d'y retourner. La propagande que l'on fait dans les camps s'efforce de décider ces personnes à ne pas rentrer. Toute propagande en vue de les persuader de rentrer ne reçoit aucun appui officiel.

Mme Roosevelt a parlé des enfants déplacés. Elle n'était pas qualifiée pour parler en leur nom, car seules les mères ou les familles de ces enfants peuvent le faire. Quand elle prétend que beaucoup n'ont pas de famille dans leur propre pays et n'y auraient donc aucun moyen de subsistance s'ils y retournaient, elle fait une déclaration injustifiée. En URSS, où la Constitution stipule des garanties à l'égard des citoyens, on prendra toujours soin des personnes qui n'ont pas de famille.

Les arguments des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Belgique sont un exemple des obstacles au moyen desquels on s'efforce d'empêcher toute tentative qui tend à rapatrier les personnes déplacées; ce sont

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la première partie de sa première session*, page 12.

strengthening good relations among nations and they were not based on facts.

The actual facts were as follows: The displaced persons wanted to return to their home countries and knew that they could be happy only if they were there, where they had friends and knew the customs of the country and could work. Unemployment and religious discrimination, which were the main reasons for emigration, did not exist in the Soviet countries. The history of emigration was one of regret and tragedy. For those reasons the Soviet countries were opposed to the resettlement of displaced persons and in favour of their return home.

Nevertheless, for political and economic reasons, many Governments were opposed to the repatriation of displaced persons. They disseminated propaganda in the camps discouraging repatriation. They permitted the formation of anti-repatriation committees in the camps, particularly in those of the United States and United Kingdom zones of occupation in Germany. Often those committees included the authorities in charge, even though many of the committees were initiated by war criminals. There were even terrorist groups in the camps who attacked persons expressing a desire to go back to their home countries. Persons holding false identification papers were allowed in the camps to tell of the impossibility of repatriation. It was small wonder that many displaced persons were afraid to say that they wanted to be repatriated.

On the other hand, the military authorities in the United Kingdom and United States occupation zones would not allow Yugoslav and USSR citizens to visit the camps and speak to their compatriots.

Instead of repatriating the displaced persons, the Governments of the United States, the United Kingdom, Belgium, Argentina, Brazil and other countries now planned to agree on a quota system to divide up the cheap labour available in the camps for their own use. Proof of those intentions could be found in a plan submitted by Senator Brewster to the United States Congress, in the plans of the Canadian Government to admit 10,000 more displaced persons to work in aviation factories and in the case of the 35,000 persons already admitted into the United Kingdom from its zone of Germany. The persons recruited were allowed no free choice.

In the meantime repatriation as a solution to the problem was completely disregarded. The only item on the agenda of IRO remotely connected with it was that of quotas. That was a violation of the General Assembly re-

des obstacles au développement des bonnes relations entre les nations; enfin, ces arguments ne sont pas fondés sur les faits.

Voici quels sont les faits véritables. Les personnes déplacées désirent retourner dans leur pays d'origine; elles savent qu'elles ne peuvent être heureuses que si elles retournent dans ce pays où elles ont des amis, où elles connaissent les coutumes et où elles peuvent travailler. Le chômage et les mesures discriminatoires en matière religieuse, qui sont les principales raisons d'émigration, n'existent pas dans les pays soviétiques. L'histoire de l'émigration est faite de regrets et de tragédies. C'est pour ces raisons que les pays soviétiques s'opposent à la réinstallation des personnes déplacées et désirent qu'elles retournent dans leur pays.

Cependant, pour des raisons politiques et économiques, de nombreux Gouvernements s'opposent au rapatriement des personnes déplacées. Ils répandent dans les camps une propagande qui décourage le rapatriement. Ils autorisent la formation de comités contre le rapatriement, en particulier dans les camps des zones d'occupation des Etats-Unis et du Royaume-Uni en Allemagne. Souvent, les autorités responsables font partie de ces comités, bien que beaucoup de ces comités aient été créés par des criminels de guerre. Il existe même des groupes de terroristes qui attaquent ceux qui expriment le désir de retourner dans leur pays d'origine. Des personnes munies de faux papiers d'identité sont autorisées à raconter dans les camps que le rapatriement est impossible. Il n'est donc pas étonnant que nombre de personnes déplacées craignent de dire qu'elles veulent être rapatriées.

D'autre part, les autorités militaires des zones d'occupation du Royaume-Uni et des Etats-Unis ne permettent pas aux citoyens de la Yougoslavie et de l'URSS de visiter les camps et de parler à leurs compatriotes.

Au lieu de rapatrier les personnes déplacées, les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Argentine, du Brésil et d'autres pays envisagent maintenant de se mettre d'accord sur un système de quotas afin de se répartir, pour leur propre usage, la main-d'œuvre à bon marché disponible dans les camps. On peut trouver des preuves de ces intentions dans un projet présenté au Congrès des Etats-Unis par le sénateur Brewster, dans les projets du Gouvernement canadien pour l'admission de 10.000 nouvelles personnes déplacées destinées à travailler dans les usines d'aviation, et dans le cas des 35.000 personnes déjà admises par le Royaume-Uni en provenance de la zone britannique d'occupation en Allemagne. On n'a pas laissé la liberté du choix aux personnes qui ont été recrutées.

Pendant ce temps, on a complètement négligé le rapatriement en tant que solution du problème. Le seul point qui s'y rapporte un peu dans l'ordre du jour de la Commission préparatoire de l'OIR a trait aux quotas. C'est là

solutions concerned. Such a violation was a hindrance to good-neighbourly relations among nations and instead of solving the displaced persons problem it merely created new ones.

The task of the Committee, and of all the Governments concerned, was the voluntary repatriation of displaced persons. That task could be accomplished if the obstacles to repatriation were eliminated: recruitment of displaced persons should cease; the atmosphere in the camps in the United Kingdom and United States zones should be made more healthy and the displaced persons separated from the criminals; repatriation should be strongly encouraged. For those reasons the USSR resolution was imperative and the delegation of the Byelorussian SSR gave it full support.

With regard to the procedural question raised by the representative of Iran, Mr. Kaminsky pointed out that there was nothing in the rules of procedure stating that a draft resolution could not be discussed in different Committees even if one of the Committees had already rejected it. There was no rule compelling the withdrawal of the USSR resolution. Moreover, it was on the agenda.

Mr. PÉREZ CUBILLAS (Cuba) moved the closure of the debate.

Mr. FLORES (Costa Rica) seconded the motion.

Mrs. KALINOWSKA (Poland) asked if the Cuban representative was closing the discussion on all the resolutions presented or only on that presented by the USSR. The United Kingdom resolution had only been circulated that morning and had not been discussed.

Mr. PÉREZ CUBILLAS (Cuba) replied that his motion to close the debate concerned only the resolution submitted by the USSR.

Mr. DEMCHENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) said that to vote only on the USSR resolution would be contrary to the rules of procedure. The question was on the agenda as a single item. Several resolutions had been presented. They should be discussed together. So far everyone had spoken on all the resolutions. Therefore the resolutions could be voted on only at the same time.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) shared the view of the representative of the Ukrainian SSR.

Mr. STANZCYK (Secretary of the Third Committee) pointed out that the Committee had agreed to discuss the resolutions jointly.

une violation des résolutions de l'Assemblée générale. Une telle violation nuit aux relations de bon voisinage entre nations et, loin de résoudre le problème des personnes déplacées, elle ne fait qu'en créer de nouveaux.

La tâche qui s'impose à la Commission ainsi qu'à tous les Gouvernements intéressés, c'est le rapatriement volontaire des personnes déplacées. Cette tâche pourra être accomplie si l'on supprime les obstacles au rapatriement: il faut cesser de recruter des personnes déplacées; il faut assainir l'atmosphère dans les camps des zones du Royaume-Uni et des États-Unis, et les personnes déplacées doivent être séparées des criminels; le rapatriement doit être fortement encouragé. Pour ces raisons, la résolution de l'URSS s'impose et la délégation de la RSS de Biélorussie lui donne tout son appui.

En ce qui concerne la question de procédure soulevée par le représentant de l'Iran, M. Kaminsky fait remarquer que rien, dans le règlement intérieur, n'indique qu'un projet de résolution ne puisse être discuté par différentes Commissions, même si l'une de ces Commissions l'a déjà rejeté. Il n'existe pas de règle qui oblige le retrait de la résolution de l'URSS. De plus, elle est inscrite à l'ordre du jour.

M. PÉREZ CUBILLAS (Cuba) propose la clôture du débat.

M. FLORES (Costa-Rica) appuie cette proposition.

Mme KALINOWSKA (Pologne) demande si le représentant de Cuba désire que la discussion soit close sur toutes les résolutions qui ont été présentées ou seulement sur celle de l'URSS. La résolution du Royaume-Uni n'a été distribuée que ce matin, et la Commission n'en a pas discuté.

M. PÉREZ CUBILLAS (Cuba) répond que la clôture du débat qu'il propose s'applique seulement à la résolution présentée par l'URSS.

M. DEMCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) déclare qu'il serait contraire au règlement intérieur de ne voter que sur la résolution de l'URSS. La question figure à l'ordre du jour sous forme d'un seul et même point. On a présenté plusieurs résolutions; il faut les discuter ensemble. Jusqu'ici, tout le monde a parlé sur toutes les résolutions. Par conséquent, le vote ne peut porter que sur toutes les résolutions à la fois.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) partage l'opinion du représentant de la RSS d'Ukraine.

M. STANZCYK (Secrétaire de la Troisième Commission) rappelle que la Commission a convenu de discuter toutes les résolutions à la fois.

The meeting rose at 1.25 p.m.

La séance est levée à 13 h. 25.